

LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES RECRUTE



Hautes-Alpes
le département

Travailleur Social « volant »

Direction des Solidarités en Territoire
Par voie statutaire ou contractuelle



Missions :

Assurer les missions d'urgence sociale sur les postes vacants ponctuellement sur le périmètre de l'Agence Territoriale de la cohésion sociale dans les domaines suivants :

Aide Sociale à l'Enfance

- Participer à l'évaluation des informations préoccupantes dans le cadre du référentiel en vigueur ;
- Être ponctuellement et selon la situation le Référént du Projet Pour l'Enfant (PPE).

Dans le cadre de l'accueil provisoire :

- Veiller à la cohérence entre le PPE et le DIPC en MECS et co-élaborer le contrat d'accueil avec l'assistant familial en cohérence avec le PPE.

Concernant l'accueil provisoire judiciaire :

- Travailler le PPE en lien avec une ordonnance ;
- Répondre « au soit-transmis » et à toute demande d'information du JE.

Service : Agence Territoriale de la Cohésion Sociale Gap-Drac-Buëch

Résidence administrative : Maison des Solidarités de Gap-Cézanne

Cadre d'emplois : Assistant socio-éducatif

RIFSEEP : Classification / Cotation : A4

Collectivité Adhérente au CNAS

Adressez C.V. et lettre de motivation à :

**M. le Président du Département
des Hautes-Alpes
Direction des Ressources Humaines**

**Service Recrutement, Formation
et Évolutions Professionnelles**

**Hôtel du Département - Place Saint-Arnoux
CS 66005 - 05008 GAP CEDEX**

Retrouvez nos offres d'emploi
et postulez en ligne sur notre
site internet : hautes-alpes.fr/emploi

Concernant les mesures administratives :

- Suivi des échéances et des situations critiques (sur orientation de l'Instance décisionnelle Enfance) ;
- Demande d'aide alimentaire et secours d'urgence (après prise en charge par le travailleur social de permanence).

Lutte contre les exclusions, et en faveur de l'insertion et de l'autonomie

Assurer les missions d'urgence en lien avec le Dispositif Départemental d'Insertion :

Concernant le RSA : réaliser un CER à la demande de l'utilisateur en lien avec une demande d'aide ou de prestation dans le cadre du programme Départemental d'Insertion.

Concernant le FSL : instruction d'un dossier d'accès au logement, du maintien d'énergie et en période hivernale du chauffage

Autonomie et protection des majeurs vulnérables

- Participer à l'évaluation d'une information préoccupante en lien avec la protection des personnes majeures vulnérables dans le cadre de la procédure en vigueur.
- Évaluation et instruction de demande d'APA (d'urgence) et de Prestation de Compensation du Handicap (d'urgence).

À défaut de poste vacant sur l'AT de rattachement, assurer des missions de renfort sur une autre agence territoriale

- Intervention sur les missions en tension et/ou en retard de traitement de dossier.

Profil recherché :

Bureautique :

EXCEL / WORD / POWERPOINT

Expérience : -

Application métier :

SOLIS / I-PARAPHEUR

Permis de conduire : C E B

Détails :

- Connaissance de la législation sociale et des différents dispositifs ;
- Aptitude à l'accueil, l'information, l'orientation et à l'accompagnement social ;
- Aptitude à l'approche globale des situations et au travail en équipe ;
- Utilisation de l'outil informatique.

Autre Sujétions liées au poste :

- Faire partie de l'équipe pluridisciplinaire et favoriser le traitement des situations individuelles collégialement en participant aux réunions d'équipe et aux différentes instances,
- Utilisation des outils numériques collaboratifs et saisie dans le logiciel de l'action sociale Solis et dans le I-Parapheur.

Risques Professionnels	Conditions et Contraintes d'exercice
Renvoi Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) de la Collectivité Unité de travail : Maisons Des Solidarités (MDS) Règlement Équipements de Protection Individuel (EPI): Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	Organisation du temps de travail : Référence aux différents règlements en vigueur Règlement des usages numériques Règlement des usages véhicules Temps de travail : Règlement Modernisation du Temps de Travail (MOT) et délibération n°7602
Relations fonctionnelles :	
En Externe	En interne
<ul style="list-style-type: none"> ▸ Institutions et partenaires du domaine social et médico-social intervenant sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Équipes en Maison des Solidarités ; ▸ Équipes des autres Maisons des Solidarités ; ▸ Services de la DST et DAS-MDA ; ▸ Autres services du Département.